

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 10 avril 2018 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Était absent : M. Denis Bouchard, conseiller

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2018-04-73

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

1.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

2018-04-74

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 tel que déposé.

Adoptée

1.5 Rapport du maire, des services et des comités.

2018-04-75

Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2018

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2018. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 118 771,70 \$.

Adoptée

Quote-part pour la cour municipale 2017

2018-04-76

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement de la somme résiduelle pour la quote-part de la cour municipale 2017 au montant de 2 865,72 \$, taxes en sus.

Adoptée

2018-04-77

Autorisation à Mme Danielle Ouellet de participer au Congrès du Réseau pour un Québec Famille les 14 et 15 mai à Saint-Hyacinthe

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Danielle Ouellet à participer au Congrès du Réseau pour un Québec Famille les 14 et 15 mai à Saint-Hyacinthe. Le coût du congrès est de 125 \$, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

ITEM REPORTÉ

Embauche d'un manoeuvre

Il est proposé par M.
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher M. Claude Lambert à titre de manoeuvre à compter du 1^{er} mai à raison de 36 heures par semaine au taux horaire de 18,75 \$ et ce, pour une période d'environ 30 semaines.

Cette embauche est sujette à une période de probation de 1 mois. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire.

Adoptée

2018-04-78

Mandat aux Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2018 et 2019

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2018 et 2019, aux taux horaires de 87 \$ pour le camion citerne, 125 \$ pour le balai mécanique et 119 \$ pour le balai aspirateur pour un montant d'environ 5 000 \$ par année.

Il est à noter que pour les 2 années, le balayage des rues devra être réalisé **avant la date butoir du 1^{er} juin.**

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2018-04-79

Mandat à un arpenteur pour la rénovation de la carte urbaine

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-à-Pierre possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1:1 000;

CONSIDÉRANT QUE cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies doivent ensuite être cartographié en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De confier à Luc Ménard, arpenteur-géomètre, la tâche de procéder à la prise de relevés techniques sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaires à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1:1 000);

De confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie numérique en corrigeant les données de la carte topographique minimale 1:1000 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Les coûts reliés à ces travaux sont estimés à 1 035 \$, taxes en sus, pour les relevés terrains (Luc Ménard arpenteur-géomètre) et à 150 \$ pour la cartographie (MRC).

Adoptée

2018-04-80

Adoption du second projet de règlement # 464-18 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet du règlement # 464-18 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation des conteneurs, l'implantation des clôtures, les normes applicables à proximité d'un site d'extraction, les droits acquis en bande riveraine et assurer la concordance avec les modifications apportées au règlement relatif aux usages conditionnels et au plan d'urbanisme*, tel que présenté.

Adoptée

2018-04-81

Adoption du second projet de règlement # 466-18 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 afin de modifier des dispositions visant à permettre certains usages complémentaires à l'habitation en zone résidentielle de villégiature

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet du règlement # 466-18 *modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 afin de modifier des dispositions visant à permettre certains usages complémentaires à l'habitation en zone résidentielle de villégiature*, tel que présenté.

Adoptée

2018-04-82

Adoption du règlement # 468-18 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 468-18 *modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 concernant la carte des grandes affectations du territoire*, tel que présenté.

Adoptée

2018-04-83

Adoption du règlement RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement RMU-2016-01 *modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage* tel que présenté.

Adoptée

Avis de motion du règlement # 469-18 modifiant le règlement de zonage afin d'y intégrer la dérogation accordée par la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès en béton permettant aux véhicules d'urgence d'accéder à la caserne incendie

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 469-18 *modifiant le règlement de zonage afin d'y intégrer la dérogation accordée par la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès en béton permettant aux véhicules d'urgence d'accéder à la caserne incendie*, sera adopté.

Présentation du projet

2018-04-84

Adoption du premier projet du règlement # 469-18 modifiant le règlement de zonage afin d'y intégrer la dérogation accordée par la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès en béton permettant aux véhicules d'urgence d'accéder à la caserne incendie

Attendu qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce projet de règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement # 469-18 *modifiant le règlement de zonage afin d'y intégrer la dérogation accordée par la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès en béton permettant aux véhicules d'urgence d'accéder à la caserne incendie* tel que présenté.

Adoptée

4.7 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867)

ITEM REPORTÉ

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867)

Attendu que M. Guy Bernier, propriétaire d'un immeuble situé au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867), a déposé une demande de dérogation mineure visant à transformer le garage existant en remise même si ce dernier à une superficie supérieure de 17 m² contrevenant à la sous-section 7.2.5 du *Règlement de zonage* qui stipule qu'une remise doit avoir un maximum de 50 m² pour un terrain de plus de 3000m²;

Attendu que le conseil municipal a demandé une révision de la demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 février 2018.

Attendu que la construction a débutée avant l'émission du permis;

Il est proposé par M.
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De refuser la demande de dérogation mineure de M. Guy Bernier, propriétaire d'un immeuble situé au 149, rue Bouchard (lot 5 222 867) visant à augmenter de 17 m² la superficie permise pour une remise afin de permettre la construction d'un garage isolé contrevenant ainsi au *Règlement de zonage* à la sous-section 7.2.5 qui stipule qu'une remise doit avoir une superficie maximale de 50 m² pour les terrains ayant 3000 m² et plus;

D'exiger que la superficie du garage existant soit diminuée à 50 m² afin qu'il soit conforme au règlement existant ;

De s'assurer que le permis de construction du nouveau garage soit émis seulement après la démolition partielle du garage existant et que le nouveau garage soit utilisé seulement à des fins résidentielles.

Adoptée

2018-04-85

Demande à la Commission de toponymie, divers secteurs

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire assigner des noms aux divers chemins privés permettant d'accéder à divers lacs et autres propriétés sur son territoire;

Il est proposé par M. Jacqueline Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser les nouvelles désignations, comme suit : (voir croquis ci-joint)

Nouvelle désignation

À partir du chemin du Granite d'est en ouest; le chemin # 2 sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin des Merisiers»;

À partir du chemin Roger-Lavoie du sud-ouest au nord-est; le chemin # 4 menant à une carrière sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin de la Carrière 4»;

À partir de la rue du Lac-Vert du sud-ouest au nord-est; le chemin # 13, anciennement connu comme le trécarré, sera considéré comme chemin privé et se nommera « Chemin du Trécarré».

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2018-04-86

Contribution financière annuelle pour la Société de la piste Jacques Cartier/Portneuf

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la contribution financière annuelle 2018 pour la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 2 791 \$.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Patrick Delisle de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 8h20.

Andrée St-Laurent, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière